

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION** **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 décembre 2025**

En l'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures  
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

**Membres en exercice : 57**

**Quorum : 29**

**Date de convocation :** 5 décembre 2025

**Votants présents (38) :** Monsieur Eric MATHIEU ; Monsieur Roland MILLERY ; Monsieur Denis VALLANCE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN ; Monsieur Hervé MANGENOT ; Madame Cécile DENIS ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Madame Martine MICHEL ; Monsieur Alain GRIS ; Monsieur Benjamin VOINOT ; Madame Jacqueline PESCARA ; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Monsieur Daniel THOMASSIN ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY ; Monsieur Denis VETIER ; Madame Marianne BASELLO ; Monsieur Alain GODARD ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER ; Monsieur Jean Jacques TAVERNIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS ; Madame Corinne FERRARO ; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Monsieur Benoît GARNIER ; Madame Laurence BROQUERIE ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Francis STEPHANI ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS ; Madame Élisabeth DELCROIX ; Monsieur Cyril BICHET ; Monsieur Claude DELOFFRE ; Madame Nathalie AUFRÈRE.

**Avaient donné procuration (6) :** [ALLAMPS] Madame Clothilde MATHIOT à Monsieur Denis VALLANCE ; [BULLIGNY] Madame Marie-Thérèse VAILLANT à Monsieur Alain GRIS ; [COLOMBEY LES BELLES] Monsieur Patrice BONNEAUX à Madame Jacqueline PESCARA ; [FAVIERES] Madame Valérie HOFFMANN à Monsieur Denis VETIER ; Madame Françoise VALLANCE [SELAINCOURT] à Madame Geneviève LOCH [CREPEY] ; [VANNES LE CHATEL] Madame Magali DANIELCZYK à Madame Nathalie AUFRÈRE.

**Avaient donné pouvoir (1) :** [BAGNEUX] Monsieur Ludovic DELOCHE à Bruno COURTOIS

Présents	35	Votants	41	Procuration	6	Pouvoir	1
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

**Secrétaire de séance :** Claude DELOFFRE

---

### **CC\_2025\_198 Signature d'une promesse de vente à la SAFER de terrains situés en zone AOC à Mont le Vignoble en vue d'un échange**

Depuis 2011, la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois - en partenariat avec la communauté de communes Terres Touloises (CC2T), la chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle, l'ODG des Côtes de Toul et la SAFER Lorraine - est engagée dans un projet visant à la reconquête du vignoble toulois sur l'aire géographique AOC.

En 2014, une convention signée par l'ensemble des partenaires du projet, a permis à la SAFER d'acquérir des terrains préfinancés par les EPCI afin de créer des îlots permettant le développement de l'activité viticole sur la zone AOC. L'article 3.7.3 de la convention précitée, prévoit également que les deux collectivités s'engagent à acquérir les biens non rétrocédés à des tierces personnes à la fin du projet.

La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois est aujourd'hui propriétaire de plusieurs parcelles sur les communes de Blénod les Toul, Mont le Vignoble, et à terme, sur la commune de Bulligny (remembrement en cours sur cette commune lors de la première phase d'acquisition).

Ce partenariat a abouti à la création d'un GFA (Groupement Foncier Agricole) à l'échelle des deux intercommunalités et a favorisé l'installation de deux jeunes viticulteurs. Cette opération de maîtrise foncière a également permis de conforter des exploitations viticoles déjà en place.

Dans cette perspective, le GFA des Côtes de Toul ambitionne d'acquérir plusieurs de ces parcelles situées en zone AOC, sur la côte Ginot à Charmes-la-Côtes. Cette démarche vise à renforcer la cohérence d'un îlot qui pourrait être créé, mais aussi à faciliter des échanges fonciers avec les propriétaires adjacents, dans l'objectif de constituer un îlot viticole homogène.

Cette délibération a pour objectif de permettre des échanges de parcelles avec les propriétaires de Charmes la Côtes en leur proposant des parcelles situées à Mont le Vignoble. A ce titre, il est proposé de vendre des parcelles dont la communauté de communes est propriétaire sur la commune de Mont le Vignoble directement à la SAFER.

La SAFER les vendra à son tour au GFA, permettant ainsi de limiter certains frais supplémentaires.

Les quatre parcelles concernées sont estimées à 405 € (4 500 € / ha).

#### **Liste des parcelles souhaitées par le GFA :**

- Sur Mont-le-vignoble
  - B-305
  - B-306
  - B-308
  - B-310

Total en surface : B 305, B306, B308, B310, – surface 8 a 99 ca à Mont-le-Vignoble appartenant à la CCPST



Vu le projet de territoire adopté en Conseil communautaire le 22/09/2022, notamment l'objectif suivant **(3.1) Développer le nombre d'exploitations et d'emplois en agriculture,**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ACCEPTE** les termes de la promesse de vente proposée par la SAFER, pour un montant total de 405,00€.

**AUTORISE** monsieur le président ou son représentant à signer la promesse de vente annexée à la présente délibération, ainsi que tout document qui en découlerait.

Le secrétaire de séance  
Claude DELOFFRE

Le Président,  
Philippe PARMENTIER